



Commune de **CERNY** (Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 29 mars à 14 h 00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 22 mars 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme LEPAGE, Mmes BARBERI, VUITRY, TRIMBOUR,

A donné pouvoir : Mme Bénédicte CARPENTIER à Mme Sylvie BARBERI

Absentes excusées : Mmes, SAINGERY et FRANCISCO

Secrétaire de séance : Mme Cynthia TRIMBOUR

N° 2024 / II / 1 – 7.1 **Débat d'orientations budgétaires**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.5217-10-4,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

VU le décret n° 2024-124 du 21 février 2024 s'y rapportant portant annulation de crédits,

VU la délibération n° 2023 / IV / 3 – 7.1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier du CCAS,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2024, tel que présenté à l'assemblée,

CONSIDÉRANT que celui-ci doit donner lieu à un débat

Le Conseil d'administration, après en avoir débattu, **A L'UNANIMITÉ**

PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2024.

Marie-Claire CHAMBARET,
Présidente du CCAS

